



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)  
DU PAYS DU HAUT-DOUBS

1-7 / Rapport de présentation :

Les indicateurs de suivi du SCOT



Document arrêté  
le 1<sup>er</sup> décembre 2022

  
SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DU  
HAUT  
DOUBS  
22, rue Pierre Déchaux  
25300 PONTARLIER  
T / 03 82 46 59 17

En application de l'article L143-28 du code de l'urbanisme, des modalités de suivi du SCoT doivent être mises en place afin d'établir : « *Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.* »

Afin de mener à bien cette évaluation à 6 ans, des indicateurs de suivi ont été définis afin de vérifier l'atteinte des objectifs fixés et les incidences des choix retenus.

Les différents indicateurs sont regroupés par thématique :

- 1/ Démographie et logements ;
- 2/ Implantations commerciales, équipements et services ;
- 3/ Consommation foncière et artificialisation (principes d'aménagements, objectifs de réduction de la consommation foncière, ...),
- 4/ Tourisme, patrimoine et paysage (réhabilitation de l'immobilier de loisirs, UTN, ...),
- 5/ Agriculture et Forêt,
- 6/ Transports et déplacements,
- 7/ Environnement : ressource en eau, trame verte et bleue et biodiversité
- 8/ Risques naturels et technologiques, énergie, pollutions atmosphériques et nuisances sonores

Ainsi, par le biais de ces indicateurs de suivi, le Pays du Haut-Doubs souhaite faire un suivi en réponse aux attentes réglementaires (environnement, transports et déplacements, implantations commerciales, ...) mais aussi au regard des objectifs du projet politique et du DOO du SCoT (démographie et logements, équipements et services, agriculture et forêt, ...).

**Les indicateurs de suivi sont formulés de manière à mesurer l'atteinte des objectifs. Ainsi, sont privilégiés des indicateurs de résultat plutôt que des indicateurs d'état afin de montrer comment le territoire a évolué au regard des objectifs fixés par le PADD et traduits en prescriptions dans le DOO.**

**Une trentaine d'indicateurs est définie pour permettre un suivi efficace des effets des orientations du SCoT du Haut-Doubs.**

Pour chaque indicateur de suivi, il sera précisé :

- Le nom de l'indicateur ;
- La fréquence de collecte ;
- La source ;
- L'année de référence de la donnée pour définir l'état 0.

Les données mobilisées pour construire les indicateurs sont issues de sources stables selon des méthodes de recensement qui peuvent être pérennisées dans le temps.

## 1/ DEMOGRAPHIE ET LOGEMENTS

### Objectifs du PADD et du DOO à analyser :

Le SCoT du Pays du Haut-Doubs s'organise pour accueillir 15 000 habitants d'ici 20 ans. Pour se préparer à cette hausse démographique, les besoins estimés en logements sont de 9 500 à l'échelle du Pays avec une répartition de 70 % au sein des polarités et 30 % au sein des villages à l'échelle du SCoT du Haut-Doubs. Au sein de chaque intercommunalité, la répartition sera a minima de 60% dans les polarités et 30 % dans les villages.

La production de logements abordables (logements publics conventionnés) et diversifiés (appartements / maisons) sur le territoire du Haut-Doubs est un autre objectif du SCoT afin de permettre à des ménages qui travaillent sur le territoire mais ne peuvent s'y loger du fait de la pression foncière et immobilière. Des objectifs de production de logements publics conventionnés sont définis pour les polarités (pôle centre, bourgs-centres structurants, pôles de proximité) et les villages.

N° indicateur	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de la collecte	Source	Année de référence de la donnée
1 Population municipale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être en capacité d'accueillir 15 000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans</li> <li>Conforter les polarités du territoire du SCoT : répartir au minimum 70 % de la production de nouveaux logements au sein des polarités et au maximum 30 % au sein des villages</li> <li>Répartir harmonieusement l'accueil de nouveaux habitants sur les cinq intercommunalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre d'habitants</li> <li>→ Part d'habitants (en %) par EPCI</li> <li>→ Part d'habitants (en %) par niveau de l'armature (ratio polarités/villages)</li> </ul>	Lors du bilan du SCoT ou tous les 3 ans	INSEE recensement de la population	Dernier recensement publié à l'approbation du SCoT
2 Parc de logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire au maximum 9 500 logements d'ici 20 ans soit environ 475 logements par an</li> <li>Réinvestir le parc existant : produire environ 2750 logements minimum en mobilisant le bâti existant               <ul style="list-style-type: none"> <li>Environ 450 logements produits en mobilisant des logements vacants</li> <li>Environ 1 350 logements produits en mobilisant des résidences secondaires et des collectifs touristiques</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Par EPCI et par niveau de l'armature (ratio polarités/villages) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre et part (en %) des logements totaux</li> <li>→ Nombre et part (en %) des résidences principales</li> <li>→ Nombre et part (en %) des résidences secondaires</li> <li>→ Nombre et part (en %) des logements vacants</li> </ul>	Lors du bilan du SCoT ou tous les 3 ans	INSEE	Dernière publication à l'approbation du SCoT

	<ul style="list-style-type: none"> <li>950 logements en optimisant le bâti et dans les espaces en friche</li> </ul>				
3 Parc de logements diversifiés	Diversifier le parc de logements en produisant 45 % de logements individuels et 55 % de logements collectifs	<b>Par EPCI et par niveau de l'armature (ratio polarités/villages) :</b> → Nombre et part (en %) d'appartements → Nombre et part (en %) de maisons	Lors du bilan du SCoT ou tous les 3 ans	INSEE	Dernière publication à l'approbation du SCoT
4 Parc de logements abordables	<b>Rééquilibrer l'offre de logements conventionnés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>20 % de logements conventionnés publics au sein du pôle centre et des bourgs-centres des 5 intercommunalités ;</li> <li>10 % dans les pôles de proximité et dans les villages de la CCGP.</li> </ul>	<b>Par EPCI et par niveau de l'armature (ratio polarités/villages) :</b> Nombre et part (en %) de logements conventionnés publics	Lors du bilan du SCoT ou tous les 3 ans	INSEE	Dernière publication à l'approbation du SCoT

## 2/ IMPLANTATIONS COMMERCIALES ET ARTISANALES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

### Objectifs du PADD et du DOO à analyser

L'objectif du SCOT est de proposer un maillage des implantations commerciales, des équipements et services en fonction de l'armature territoriale afin de renforcer les polarités du territoire. De plus, les implantations commerciales et les équipements et services seront implantés préférentiellement dans les centres des communes. (cf. indicateurs de suivi n°8 à n°10 relatifs à la consommation foncière et à l'artificialisation des sols)

N° indicateur	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de la collecte	Source	Année de référence de la donnée
5 Implantations commerciales et artisanales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planter des commerces dans le pôle centre et dans les bourgs-centres structurants sans condition ;</li> <li>Planter des commerces de moins de 1 000m<sup>2</sup> dans les pôles de proximité</li> <li>Planter des commerces de moins de 300m<sup>2</sup> dans les villages</li> </ul>	<b>Par EPCI et par niveau de l'armature (ratio polarités/villages) :</b> → Évolution du nombre de commerces → Évolution des surfaces commerciales (ha)	Lors du bilan du SCoT ou tous les 3 ans	INSEE (BPE) ou CCI 25 / CDAC	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT

		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de nouvelles implantations commerciales<sup>1</sup> et artisanales<sup>2</sup> de plus de 1000m<sup>2</sup></li> <li>→ Nombre de nouvelles implantations commerciales et artisanales de plus de 300m<sup>2</sup></li> </ul>			
6 Équipements et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux besoins en équipements en cohérence avec l'armature du territoire</li> <li>• Consolider la présence <b>d'équipements structurants</b> et pérenniser les équipements de centralité dans le pôle-centre</li> <li>• Proposer des <b>services de proximité</b> (rayonnement supra-communal) dans le pôle-centre, les bourgs-centres structurants et les pôles de proximité</li> <li>• Planter les structures non médicalisées et les équipements de santé (maisons de santé, ...) <b>sans localisation préférentielle</b></li> </ul>	<p><b>Par EPCI et par niveau de l'armature (ratio polarités/villages) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre d'équipements et services implantés</li> <li>→ Typologie des équipements et services : structurant / de proximité / sans localisation préférentielle</li> </ul>	Lors du bilan du SCoT ou tous les 3 ans	INSEE (BPE)	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT

### 3/ CONSOMMATION FONCIÈRE ET ARTIFICIALISATION DES SOLS

#### Objectifs du PADD et du DOO à analyser :

L'objectif transversal du SCoT (PADD et DOO) est de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de l'ordre de - 43,8 % à horizon 2030 et de -20 % entre 2031 et 2043

Afin d'atteindre cet objectif, le SCoT a défini des principes d'aménagement que ce soit pour l'habitat, le développement commercial, économique, touristique ou en matière d'implantation d'équipements publics et services. Ainsi, il est envisagé de mobiliser :

- en premier lieu : le bâti existant (*cf. indicateur de suivi n°2 sur le parc de logement et plus spécifiquement sur les logements vacants et les résidences secondaires*) ;
- en second lieu : les espaces bâtis et non bâtis en friche ou en ruine ;

<sup>1</sup> Commerces de détail

<sup>2</sup> Métiers de l'alimentation et des services

- en 3<sup>e</sup> lieu : les lacunes ;
- en dernier recours : les extensions urbaines en compensant leur artificialisation.

L'objectif en matière de développement économique (y compris commercial et artisanal) est de s'appuyer sur l'armature territoriale du Haut-Doubs : pôle centre, bourg-centre structurant, pôle de proximité et villages. L'objectif est de densifier les zones existantes pour limiter l'extension des zones d'activité économique.

N° indicateur	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de la collecte	Source	Année de référence de la donnée
7 Consommation d'espaces NAF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers dans les lacunes et en extension urbaine</li> <li>• Consommer <b>au maximum 441 ha</b> au total (développement résidentiel et mixte, développement économique dans les ZAE) à horizon du SCoT à l'échelle du Pays</li> </ul>	<p><b>Par EPCI et par niveau de l'armature (ratio polarités/villages) :</b></p> <p>→ Surfaces totales consommées pour l'urbanisation (en ha)</p>	Lors du bilan du SCoT	Observatoire national de l'artificialisation des sols	Comparaison par rapport à la période 2011-2021
8 Enveloppes foncières pour le développement résidentiel et mixte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Consommer au maximum 350 ha</b> pour le développement résidentiel et mixte à l'horizon du SCoT (en lacune et en extension urbaine)</li> <li>• <b>Respecter le phasage de l'urbanisation</b> : 160 ha d'ici 2030 et 190 ha entre 2031 et 2043</li> </ul>	<p><b>Par EPCI et par niveau de l'armature (ratio polarités/villages) :</b></p> <p>→ Nombre et part (en %) des logements produits au sein des lacunes</p> <p>→ Surfaces consommées pour l'urbanisation au sein des lacunes (en ha)</p>		Observatoire national de l'artificialisation des sols	Comparaison par rapport à la période 2011-2021
9 Enveloppes foncières pour le développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Consommer au maximum 85 ha</b> pour le développement économique en ZAE ;</li> <li>• <b>Respecter le phasage de l'urbanisation</b> : 50 ha d'ici 2031 et 35 ha entre 2031 et 2043</li> </ul>	<p><b>Par EPCI et par niveau de l'armature (ratio polarités/villages) :</b></p> <p>→ Actualisation de l'atlas des ZAE : état de l'occupation des sols à la parcelle (en ha) : surfaces totales, occupées ou non urbanisable, disponibles (urbanisable réservée, urbanisable viabilisée, urbanisable avec ou sans maîtrise foncière)</p> <p>→ Surfaces consommées pour l'urbanisation (en ha)</p>	Lors du bilan du SCoT	EPCI et AER BFC Mise à jour de l'atlas des sites économiques Observatoire national de l'artificialisation des sols	Données de l'atlas des sites économiques (2017 - mise à jour en 2022)

→ Rythme annuel moyen de consommation foncière (ha/an)

## 4/ TOURISME, PAYSAGE ET PATRIMOINE

### Objectifs du PADD et du DOO à analyser :

En matière d'activité touristique, l'objectif est d'accompagner sa mutation dans la transition climatique en offrant un tourisme 4 saisons mettant l'accent sur les atouts naturels et paysagers, le patrimoine, la culture et non seulement sur le ski alpin et nordique.

Ainsi, le SCoT fixe un certain nombre d'objectifs concernant la valorisation paysagère et patrimoniale du patrimoine culturel et naturel montagnard, des sites touristiques et la mise en réseau des sites par des itinéraires de découverte.

Par ailleurs, au travers du SCoT, le développement de l'hébergement touristique marchand est privilégié pour limiter la perte d'hébergement touristique du fait de la pression immobilière opérée sur le territoire (transformation des résidences secondaires en résidences principales). La réhabilitation des copropriétés fragilisées d'un point de vue énergétique principalement sur Pontarlier et Métabief (2200 résidences secondaires) est un autre objectif du SCoT qui doit s'accompagner de politiques publiques ambitieuses. *(cf. indicateur de suivi n°2 sur le nombre de résidences secondaires)*

En matière de paysage, l'ambition du SCoT du Haut-Doubs est de préserver le donner à voir depuis la RN 57 et autres axes routiers structurants mais aussi les routes à fort enjeu paysager et à certains points stratégiques : entrées de territoire, entrées de ville.

En matière de patrimoine, l'objectif est de préserver la ferme pastorale et les éléments de patrimoine locaux pour conserver l'identité montagnarde du Haut-Doubs.

N° indicateur	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de la collecte	Source	Année de référence de la donnée
10 Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connecter l'offre en hébergement et les sites touristiques du territoire</li> <li>Programmer la création d'<b>Unités Touristiques Nouvelles</b></li> <li>Créer des <b>liaisons cyclables</b> ou des <b>chemins de randonnée</b> en s'appuyant sur les itinéraires structurants de découverte du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Évolution du nombre d'hébergements touristiques (tendance)</li> <li>→ Réalisation du projet d'UTN structurante</li> <li>→ Évolution du nombre d'itinéraires de découverte créés à l'échelle du Haut-Doubs (tendance)</li> </ul>	Lors du bilan du SCoT	EPCL et communes Office de tourisme	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT

<p>11 Paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les vues offertes sur les différents sites touristiques depuis les <b>routes à fort enjeu paysager</b></li> <li>Valoriser la qualité des <b>entrées de territoire</b></li> <li>Requalifier et valoriser les <b>entrées de ville ou de bourg</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de routes à fort enjeu et évolution depuis le précédent bilan</li> <li>→ Nombre d'entrées de territoire identifiées dans les DUL / valorisées</li> <li>→ Nombre d'entrées de villes ou de bourg identifiées dans les DUL / restaurées / valorisées</li> </ul>	<p>Lors du bilan du SCoT ou de l'analyse des documents d'urbanisme locaux</p>	<p>EPCI et communes Avis rendus par le SCOT sur les documents d'urbanisme locaux</p>	<p>Données à disposition lors de l'approbation du SCoT</p>
<p>12 Patrimoine bâti</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les <b>éléments de patrimoine remarquable</b> avec une protection au titre des monuments historiques</li> <li>Réhabiliter le patrimoine rural bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de petits éléments du patrimoine (notamment concernant la ferme pastorale) ayant fait l'objet d'une mesure de protection dans le cadre des documents d'urbanisme (éléments du patrimoine bâti protégés au titre du L.151-19 du CU)</li> <li>→ Nombre de petits éléments du patrimoine ayant fait l'objet d'une réhabilitation</li> </ul>	<p>Lors du bilan du SCoT ou de l'analyse des documents d'urbanisme locaux</p>	<p>EPCI et communes Avis rendus par le SCOT sur les documents d'urbanisme locaux</p>	<p>Données à disposition lors de l'approbation du SCoT</p>

## 5/ AGRICULTURE ET FORÊT

### Objectifs du PADD et du DOO à analyser :

L'ambition du SCoT du Haut-Doubs est de pérenniser les activités agricoles et forestières historiques (AOP Comté, Morbier, Mont D'Or, Bois du Jura, ...) en anticipant les effets du changement climatique (baisse de la production de fourrage, mortalité d'épicéas liée aux scolytes, ...). Avant tout, la pérennité de l'activité agricole est synonyme de réduction de la consommation des terres agricoles à destination du développement résidentiel ou économique. *(cf. indicateur de suivi n°7 sur les consommations annuelles toutes destinations confondues)*

Pour cela, une diversification de l'activité agricole est envisagée en développant le maraichage et les circuits courts, s'accompagnant de la construction de bâtiments dédiés à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles.

La pérennité de la filière bois de construction et bois énergie s'accompagne notamment par l'implantation des futures scieries ou plateformes de dépôt de bois.

N° indicateur	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de la collecte	Source	Année de référence de la donnée
13 Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'urbanisation des espaces agricoles</li> <li>• <b>Préserver les terres agricoles</b>, de bonne valeur agronomique, biologique, paysagère ou stratégique, indispensables au fonctionnement des exploitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Évolution de la surface agricole (SAU déclarée à la PAC) (tendance)</li> <li>→ Evolution du nombre d'installations en maraîchage (tendance)</li> </ul>	Lors du bilan du SCoT	DDT 25 CA 25/90	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT / Données du diagnostic socio-économique (livret 7)
14 Activités forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser les constructions et installations à vocation sylvicole dans les espaces forestiers</li> <li>• Prendre en compte les schémas de desserte forestière à l'échelle des massifs ou à l'échelle départementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolution du nombre de scieries (tendance)</li> <li>→ Evolution du nombre de plateformes de stockage du bois (tendance)</li> </ul>	Lors du bilan du SCoT	EPCI et communes  OPTEER	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT / Données de l'EIE et du PCAET

## 6/ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

### Objectifs du PADD et du DOO à analyser :

Dans le but de se déplacer mieux et de fluidifier le trafic routier sur la RN 57 et les départementales perpendiculaires (RD 437 ; RD 471, RD 72, ...), le SCoT prévoit de s'appuyer sur :

- le développement d'aires de covoiturage aux intersections des axes routiers structurants du Haut-Doubs ;
- les liaisons ferroviaires et les transports en commun routiers ;
- le développement des liaisons cyclables sur le territoire du Haut-Doubs.

En complément, deux projets d'infrastructures routières sont envisagés sur le Haut-Doubs : l'aménagement de la RN 57 et la déviation d'Houtaud.

Dans le but de se déplacer ; l'objectif est de rapprocher l'habitat des lieux d'emplois, de services et d'équipements en s'appuyant sur l'armature territoriale et en offrant du logement abordable pour faire revenir les actifs qui travaillent sur le territoire mais qui ne se logent plus sur le territoire. (cf. *indicateur de suivi n°2 sur le nombre de résidences principales par polarité & indicateur de suivi n°4 sur le parc de logements abordables*)

N° indicateur	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de la collecte	Source	Année de référence de la donnée
15 Infrastructures routières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le trafic sur les principaux axes routiers du territoire</li> <li>• Améliorer les infrastructures et leurs accès</li> </ul>	<p>→ Evolution du trafic routier journalier sur les axes routiers structurants (tendance)</p> <p>→ Nombre de projets d'infrastructures routières (aménagement, rénovation, création)</p>	Lors du bilan du SCoT	DIR Est CD 25	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT / Données du diagnostic socio-économique (livret 4)
16 Covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les aires d'intérêt régional en priorité</li> <li>• Créer des aires de covoiturage en réponse à un besoin local</li> </ul>	<p><b>A l'échelle du SCoT et par EPCI :</b></p> <p>→ Nombre d'aires de covoiturage aménagées</p> <p>→ Nombre d'aires de covoiturage total sur le territoire du Haut-Doubs</p>	Lors du bilan du SCoT	EPCI et communes	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT / Données du diagnostic socio-économique (livret 4)
17 Transport en commun routier et ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et garantir le réseau ferré</li> <li>• Pérenniser les itinéraires de TC existants</li> <li>• Développer de nouvelles haltes ferroviaires</li> </ul>	<p>→ Evolution des tracés et du nombre d'arrêts de bus régionales Mobigo (tendance)</p> <p>→ Evolution du nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus régionales Mobigo (tendance)</p> <p>→ Evolution du nombre de voyageurs empruntant les liaisons ferroviaires (tendance)</p> <p>→ Nouvelles haltes ferroviaires créées</p>	Lors du bilan du SCoT	Région BFC	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT
18 Liaisons cyclables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer itinéraires en modes doux de manière ininterrompue et sécurisée</li> </ul>	<p><b>A l'échelle du SCoT et par EPCI :</b></p> <p>→ Evolution des linaires cyclables (tendance)</p>	Lors du bilan du SCoT	EPCI et communes	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT

## 7/ ENVIRONNEMENT : TRAME VERTE ET BLEUE ET BIODIVERSITÉ, RESSOURCE EN EAU ET ASSAINISSEMENT, ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Objectifs du PADD et du DOO à analyser :

Les objectifs du SCoT d'un point de vue environnemental sont les suivants :

- **Milieux naturels et TVB** : Préserver les milieux naturels remarquables du Haut-Doubs (réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue, site RAMSAR, sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1, RNN, RNR, ENS, ...) en définissant ce qui doit être préservé avant de définir l'espace potentiellement urbanisable ;
- **Ressource en eau et assainissement** : Sécuriser l'approvisionnement quantitatif et qualitatif en eau potable par la préservation des ressources existantes et la recherche de nouvelles ressources et conditionner le développement du territoire à la disponibilité de la ressource en eau et aux capacités de traitement des eaux usées.
- **Energies renouvelables** : réduire les consommations énergétiques en agissant sur le bâti et la mobilité et produire des énergies renouvelables en s'appuyant sur les ressources historiques du territoire : bois énergie, soleil, eau.

N° indicateur	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de la collecte	Source	Année de référence de la donnée
19 Milieux naturels et TVB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et localiser l'ensemble des milieux remarquables</li> <li>• Classer systématiquement ces secteurs en zone naturelle « N » ou zone agricole « A », accompagnés de prescriptions spécifiques de protection.</li> </ul>	<p>→ Evolution des surfaces identifiées comme milieux naturels remarquables (eh ha et en %)</p> <p>→ Part des milieux naturels remarquables bénéficiant d'une protection dans le cadre des documents d'urbanisme (zone A, zone N, Espace boisé classé, ...) (en %)</p>	Lors du bilan du SCoT ou lors des avis rendus sur les documents d'urbanisme	EPCI, Communes Syndicat Mixte du Haut-Doubs (avis rendus sur les documents d'urbanisme)	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT
20 Renaturation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la séquence « Eviter-Réduire-Compenser »</li> </ul>	<p>→ Surfaces concernées par une opération de restauration de cours d'eau, de zones humides, de replantation de haies (en ha)</p> <p>→ Evolution des surfaces renaturées (tendance)</p>	Lors du bilan du SCoT	EPCI, Communes	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT

<p><b>21</b> Ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger strictement les captages actuellement exploités</li> <li>Trouver des ressources complémentaires sur le territoire du Haut-Doubs pour répondre aux besoins en eau et limiter les prélèvements dans le lac de Saint-Point</li> </ul>	<p>→ Evolution du nombre de points de captage d'eau potable protégés (tendance)</p> <p>→ Nombre de nouveaux forages</p>	<p>Lors du bilan du SCoT</p>	<p>EPCI et communes services.eaufrance.fr</p>	<p>Données à disposition lors de l'approbation du SCoT / données de l'EIE</p>
<p><b>22</b> Ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les ressources stratégiques majeures en milieu karstique</li> </ul>	<p>→ Evolution de la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles (tendance)</p>	<p>Lors du bilan du SCoT et en fonction des données du SDAGE</p>	<p>EPCI et communes SDAGE Rhône Méditerranée – Agence de l'eau SAGE Haut-Doubs Haute-Loue</p>	<p>Données à disposition lors de l'approbation du SCoT / données de l'EIE</p>
<p><b>23</b> Approvisionnement et assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Viser un taux de rendement des réseaux d'alimentation en eau potable supérieur à 75 % dans le réseau rural, supérieur à 80 % dans le réseau semi-rural et supérieur à 85 % en réseau urbain</li> <li>Conditionner l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs à la capacité des stations de traitement des eaux usées (STEU)</li> </ul>	<p>→ Nombre de réseaux d'adduction d'eau potable modernisés / mis aux normes</p> <p>→ Rendements : Evolution des volumes d'eau prélevés pour l'eau potable et des volumes distribués à capacité d'adduction constantes (tendance)</p> <p>→ Nombre de STEU mises en conformité / créées</p>	<p>Lors du bilan du SCoT</p>	<p>EPCI et communes SDAGE Rhône Méditerranée – Agence de l'eau SAGE Haut-Doubs Haute-Loue</p>	<p>Données à disposition lors de l'approbation du SCoT / données de l'EIE</p>
<p><b>24</b> Energies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier la possibilité de créer ou d'étendre des réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable et de récupération dans les zones d'habitat de taille conséquente et dans les zones d'activité</li> <li>Réduire les consommations d'énergie du territoire</li> </ul>	<p>→ Nombre de projets de réseaux de chaleurs</p> <p>→ Evolution des consommations énergétiques par secteur (agriculture, industrie, résidentiel, ...) (tendance)</p> <p>→ Evolution des consommations énergétiques par type d'énergie (ENR, électricité, gaz, chaleur urbain, ...) (tendance)</p>	<p>Lors du bilan du SCoT en fonction des dernières données à disposition</p>	<p>OPTEER PCAET</p>	<p>Données à disposition lors de l'approbation du SCoT</p> <p>Données de l'EIE / PCAET</p>

25 Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération</li> </ul>	<p>→ <b>Etat des lieux de la production d'ENR à l'échelle du Haut-Doubs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Part des EnR dans la consommation d'énergie du territoire (%)</li> <li>→ Part de chaque type d'EnR dans la production totale (%)</li> </ul>	Lors du bilan du SCoT en fonction des dernières données à disposition	OPTEER PCAET	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT  Données de l'EIE / PCAET
---------------------------------	--	--	---	-----------------	---

## 8/ RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES, NUISANCES SONORES ET POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES

Objectifs du PADD et du DOO à analyser :

Les objectifs du SCoT d'un point de vue environnemental sont les suivants :

- **Risques naturels et technologiques :** prendre en compte les risques naturels et technologiques dans les choix d'urbanisation
- **Nuisances sonores et pollutions atmosphériques :** réduire les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques en travaillant sur la requalification des axes de transport (murs anti-bruit par exemple) et sur la mobilité en se déplaçant mieux et moins

N° indicateur	Objectifs	Indicateurs	Fréquence de la collecte	Source	Année de référence de la donnée
26 Risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Localiser prioritairement les zones à urbaniser en dehors des espaces concernés par un risque naturel ou technologique</li> <li>Prendre en compte les risques naturels et anticiper les aléas naturels voués à s'aggraver dans les années à venir du fait du changement climatique (feu de forêt, mouvements de terrain, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de sites soumis à autorisation au titre des ICPE</li> <li>→ Surfaces (en ha) de zones AU situées dans des zones d'aléa (dans et hors PPR)</li> <li>→ Nombre de nouvelles constructions situées dans des zones d'aléa (dans et hors PPR)</li> </ul>	Lors du bilan du SCoT	DREAL BFC Cadastre (DGFIP) ou BD TOPO (IGN) PPRi, atlas des zones inondables, aléa mouvement de terrain ... (DDT 25) Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs en fonction des avis rendus sur les documents d'urbanisme	Données à disposition lors de l'approbation du SCoT

<p><b>27</b> Pollutions atmosphériques et GES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les documents locaux identifient et localisent si possible :</li> <li>Les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES)</li> <li>Les sources d'émissions de polluants atmosphériques (Oxyde d'azote, &lt;particules fines, dioxyde de soufre, etc.)</li> </ul>	<p>→ Evolution des émissions de polluants atmosphériques (oxyde d'azote, particules fines, dioxyde de soufre, composé organique volatil, ammoniac, etc.) (tendance)</p> <p>→ Evolution des émissions de GES par secteur (agriculture, transport routier, industrie, habitat, ...) (tendance)</p>	<p>Lors du bilan du SCoT</p>	<p>OPTEER</p>	<p>Données à disposition lors de l'approbation du SCoT</p>
<p><b>28</b> Nuisances sonores</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les documents locaux identifient et localisent si possible les principales sources de nuisance sonore.</li> <li>Les documents d'urbanisme locaux prennent des mesures pour réduire l'exposition des populations à ces nuisances.</li> </ul>	<p>→ Evolution des infrastructures identifiées comme source de nuisances sonores (tendance)</p> <p>→ Nombre de nouvelles constructions (à partir du cadastre) dans des zones de bruit selon arrêté de classement sonore des infrastructures de transport</p>	<p>Lors du bilan du SCoT</p>	<p>Cadastre (DGFIP) ou BD TOPO (IGN)</p> <p>Arrêté de classement sonore des infrastructures de transport</p> <p>Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs en fonction des avis rendus sur les documents d'urbanisme</p>	<p>Données à disposition lors de l'approbation du SCoT</p>
<p><b>29</b> Déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner la politique ambitieuse de Préal en matière de réduction et de valorisation des déchets</li> </ul>	<p>→ Volume de déchets du territoire recyclés ou valorisés / part des déchets recyclables dans la quantité totale d'ordures ménagères collectées</p> <p>→ Volume des déchets par habitant</p> <p>→ Nombre de déchetteries et de centre d'enfouissement</p>	<p>Lors du bilan du SCoT</p>	<p>PREVAL</p> <p>Rapport d'activité annuel</p>	<p>Données à disposition lors de l'approbation du SCoT</p>